



**Syndicat Intercommunal
Mare et Libron
Eau et Assainissement**

10 Place des Logis Verts
34610 St Gervais sur Mare

Tel/Fax 04 67 23 60 40
email : si.marelibron@gmail.com

**Demande de Branchement
Eau Potable (SAUR) + Assainissement (SI Mare et Libron) :**

La démarche à suivre :

1. Retrait en Mairie du dossier (Formulaire Permis de construire + Formulaire demande de branchement AEP/EU)
2. Dépôt en Mairie du dossier + Signature de la part du demandeur de la lettre d'engagement concernant la PFAC
3. Le Maire de la commune donne son avis sur la demande de branchement
4. La Mairie envoie la fiche de demande de branchement à la SAUR pour son avis sur le branchement concernant l'eau potable
5. La SAUR donne son avis technique sur la demande de branchement d'eau potable
6. La SAUR envoie cette demande au Syndicat Intercommunal Mare et Libron
7. Le SI Mare et Libron donne son avis sur la demande de branchement assainissement
8. Le Président du SI Mare et Libron donne son avis sur cette demande
9. Le SI Mare et Libron envoie la fiche complétée à la SAUR afin de débiter les travaux concernant l'eau potable
10. Le SI Mare et Libron fournit au demandeur une liste d'entreprises agréées pour effectuer les travaux de branchement au réseau d'assainissement
11. Le SI Mare et Libron facture la PFAC au demandeur une fois les ouvrages exécutés